

## قرار

### Résolution

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

**EM/RC68/R.4  
Octobre 2021**

**Soixante-huitième session  
Point 3 c) de l'ordre du jour**

### **Édifier des communautés résilientes pour améliorer la santé et le bien-être dans la Région de la Méditerranée orientale**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique intitulé « Édifier des communautés résilientes pour améliorer la santé et le bien-être dans la Région de la Méditerranée orientale »;<sup>1</sup>

Tenant compte du troisième accélérateur du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, qui réunit 12 institutions multilatérales dans le domaine de la santé, du développement et de l'aide humanitaire pour mieux aider les pays à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé ;

Préoccupé par la crise sans précédent de la COVID-19 et par l'impact de cette situation d'urgence et des autres situations de ce type sur les gouvernements, les sociétés, les communautés et les individus, y compris les populations vulnérables telles que les populations marginalisées, les réfugiés et les personnes déplacées ;

Reconnaissant l'importance d'engager et d'impliquer les communautés pour soutenir la mise en œuvre et l'application des différentes mesures sociales et de santé publique nécessaires pour gérer la pandémie de COVID-19 et y riposter ;

Considérant le rôle actif que peuvent jouer les communautés et les organisations de la société civile dans l'identification des problèmes de santé, l'évaluation des besoins, l'allocation efficace des ressources, et la participation aux programmes et interventions sanitaires pour le développement, ainsi que pour la prévention des situations d'urgence, la préparation et la riposte à celles-ci ;

Se félicitant de la résolution WHA69.10 et du document A70/53 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la collaboration avec les acteurs non étatiques : critères et principes relatifs aux détachements de personnel d'organisations non gouvernementales, de fondations philanthropiques et d'établissements universitaires ; reconnaissant le rôle important que jouent les organisations non gouvernementales et encourageant l'OMS à renforcer les partenariats avec les acteurs non étatiques grâce au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques afin d'impliquer de manière proactive la société civile dans les processus nationaux de planification et de politique ;

---

<sup>1</sup> EM/RC68/6

1. **APPROUVE** la feuille de route sur l'édification des communautés résilientes pour une meilleure santé et un plus grand bien-être dans la Région de la Méditerranée orientale (qui se trouve en annexe de la présente Résolution) ;
2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :
  - 2.1 à mettre en place des structures et mécanismes de gouvernance clairs grâce auxquels les représentants des communautés et la société civile peuvent contribuer activement aux politiques, plans et programmes de santé publique ;
  - 2.2 à élaborer un plan efficace de mobilisation communautaire fondé sur le projet de feuille de route régionale afin d'édifier des communautés résilientes pour l'amélioration de la santé et du bien-être, guidé par le contexte propre à chaque pays, et à allouer le budget nécessaire à sa mise en œuvre ;
  - 2.3 à veiller à ce que le rôle des communautés et de la société civile soit défini dans toutes les stratégies et tous les plans nationaux pour la prévention des situations d'urgence sanitaire, la préparation et la riposte à celles-ci ;
  - 2.4 à mettre en œuvre des initiatives communautaires susceptibles de créer des plateformes multisectorielles et d'impliquer les communautés, notamment dans des environnements sains ;
  - 2.5 à améliorer les connaissances en matière de santé et à renforcer les capacités des agents de première ligne formels et informels, y compris les travailleurs sociaux et les agents de santé communautaires (personnels obstétricaux, aides-soignants, agents de santé bénévoles et agents de promotion de la santé), pour soutenir les communautés, en s'appuyant sur les compétences existantes en matière de surveillance, de collecte de données, de communication sur les risques et de riposte ;
  - 2.6 à renforcer la mobilisation sociale en tant que processus qui implique et motive un large éventail de partenaires et d'alliés aux niveaux national et local, par le biais du dialogue social, afin de garantir leur contribution à la gouvernance, aux politiques et aux stratégies de santé à tous les niveaux ;
  - 2.7 à recourir aux sciences sociales pour mieux comprendre les communautés et créer des bases factuelles afin de guider les programmes et les interventions sanitaires ; et
  - 2.8 à mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des résultats sanitaires des interventions communautaires afin de garantir la responsabilisation et d'améliorer davantage les résultats ;
3. **PRIE** le Directeur régional :
  - 3.1 de fournir un appui technique aux États Membres pour l'élaboration de plans nationaux en vue de la participation des communautés et de la société civile ;
  - 3.2 d'offrir des orientations pour soutenir la mise en place de structures et de mécanismes de gouvernance aux niveaux national et infranational pour la participation communautaire ;
  - 3.3 de soutenir les approches de recherche participative communautaire pour évaluer et suivre la mobilisation de la communauté et de la société civile et le renforcement des capacités aux niveaux national et régional ;
  - 3.4 de mettre en place une plateforme régionale accessible aux représentants communautaires et civiques pour partager les connaissances et les pratiques ;

- 3.5 de soutenir la documentation des meilleures pratiques en matière de mobilisation de la communauté et de la société civile aux niveaux régional et national afin de guider les futurs programmes de santé pour le développement, ainsi que pour la prévention des situations d'urgence, la riposte et la préparation à celles-ci ; et
- 3.6 de rendre compte, lors des soixante-dixième et soixante-douzième sessions du Comité régional, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route.

## Annexe. Feuille de route sur l'édification de communautés résilientes pour une meilleure santé et un plus grand bien-être dans la Région de la Méditerranée orientale

1. La présente feuille de route régionale (ainsi que les mesures proposées au niveau des pays) aidera à guider l'édification de communautés résilientes pour une meilleure santé et un plus grand bien-être, y compris dans les situations d'urgence. L'OMS fournira des outils, un appui technique et du matériel pour le renforcement des capacités. Elle créera en outre des plateformes régionales permettant l'échange d'expériences ainsi que des groupes consultatifs au niveau régional, selon les besoins.
2. La feuille de route peut être mise en œuvre en créant des plateformes ou des organes au niveau national. Il peut s'agir de conseils suprêmes regroupant des représentants de la communauté et des organisations de la société civile et au sein desquels des consultations et des discussions publiques peuvent avoir lieu. Ces organes nationaux doivent être reliés au niveau local (au niveau des provinces, des districts et des villes) au moyen de plateformes multisectorielles auxquelles participent également des représentants de la communauté et de la société civile et qui sont dirigées par les autorités locales, telles que le gouverneur, le maire ou le *wali*. En conséquence, le rôle du gouvernement local passera d'« administration » à celui de « gouvernance ». Les gouvernements travailleront en collaboration avec les communautés pour planifier, concevoir et mettre en œuvre des décisions et des politiques.
3. Pour chacune des orientations stratégiques, la feuille de route présente les mesures proposées au niveau des pays ainsi que les résultats souhaités. Ceux-ci peuvent servir à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures.

Orientation stratégique	Mesures proposées au niveau des pays	Résultats
Faire participer les représentants des communautés et de la société civile à la mise en place des structures de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des groupes de travail/des entités, des plateformes ou des coalitions dédiés à la mobilisation communautaire, y compris aux niveaux périphériques</li> <li>• Faire participer les représentants des communautés et de la société civile aux structures de gouvernance existantes, y compris aux niveaux périphériques</li> <li>• Examiner et promulguer des lois ou élaborer des décrets ou des procédures administratives afin de fournir un soutien juridique et de garantir un espace pour les communautés et la société civile dans le processus de prise de décision et la planification et la mise en œuvre des interventions stratégiques, et identifier les responsables et définir les rattachements hiérarchiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des groupes de travail/des entités, des plateformes ou des coalitions ont été mis en place</li> <li>• Les communautés et la société civile sont représentées dans les différents organes gouvernementaux et disposent de mandats et de structures hiérarchiques claires</li> </ul>
Recenser les communautés, les pratiques, les ressources et les réseaux existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographier et identifier les communautés prioritaires pour le pays (personnes à haut risque, réfugiés, jeunes, chefs religieux, personnes déplacées internes, etc.) ainsi que les communautés urbaines et rurales</li> <li>• Recenser les principaux réseaux de la société civile et définir leur mandat et leurs priorités</li> <li>• Créer un référentiel ou une base de données des interventions de mobilisation communautaire</li> <li>• Recenser les modalités, les pratiques, les plateformes et les approches existantes pour faire participer les différentes communautés</li> <li>• Recenser les allocations budgétaires accordées à la mobilisation communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communautés prioritaires ont été identifiées</li> <li>• Les réseaux actifs d'organisations de la société civile/organisations non gouvernementales ont été identifiés</li> <li>• Les modalités, pratiques, plateformes et approches existantes visant à faire participer les différentes communautés ont été recensées</li> <li>• Les investissements en faveur de la mobilisation communautaire ont été recensés</li> </ul>
Créer des liens et instaurer un climat de confiance avec les communautés et les institutions civiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des chefs ou des représentants communautaires qui jouissent de la confiance des communautés</li> <li>• Discuter et convenir des représentants des communautés et de la société civile au sein des structures gouvernementales</li> <li>• Veiller à ce que la communauté et la société civile soient bien représentées dans les structures de gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des liens ont été établis dans un cadre juridique entre les organes directeurs et les représentants des communautés et de la société civile, ces derniers</li> </ul>

Orientation stratégique	Mesures proposées au niveau des pays	Résultats
Renforcer la collaboration et la coordination pour assurer l'efficacité des interventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la participation des communautés et de la société civile à la planification et à la mise en œuvre des programmes et des interventions sanitaires au niveau national</li> <li>• Organiser des forums pour échanger des connaissances sur les interventions et les résultats en matière de mobilisation communautaire</li> <li>• Élaborer des modes opératoires normalisés pour rendre opérationnelle la mobilisation communautaire et civique et les harmoniser avec les orientations stratégiques nationales</li> <li>• Veiller à ce que le rôle des communautés et de la société civile soit défini dans les stratégies et plans nationaux de développement et d'urgence</li> <li>• Veiller à ce que la communauté et la société civile participent aux structures de coordination comme les mécanismes de coordination du groupe sectoriel pour la santé et les centres d'opérations d'urgence de santé publique</li> <li>• Faciliter la responsabilisation et offrir aux communautés et aux sociétés civiles des opportunités d'accéder aux plateformes régionales et mondiales, telles que la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération du Golfe</li> </ul>	<p>ayant été sélectionnés et acceptés par les deux parties</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les initiatives menées par la communauté et la société civile sont actives et conformes aux stratégies nationales</li> <li>• Les enseignements tirés ont été recensés et diffusés</li> <li>• La mobilisation communautaire et civique est opérationnelle et des actions concrètes sont menées</li> <li>• Le rôle de la communauté et de la société civile est intégré dans les stratégies et plans nationaux</li> <li>• Les initiatives et les programmes menés par la communauté et la société civile font l'objet d'un suivi et d'une évaluation</li> <li>• Des opportunités et des exemples concrets d'interventions efficaces sont préconisés et promus aux niveaux régional et mondial</li> </ul>
Rationaliser l'écoute et le retour d'information de la communauté pour assurer une communication bidirectionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un mécanisme de veille sur les médias sociaux, notamment des outils en ligne pour recueillir les idées sur les réseaux sociaux et des plateformes hors ligne telles que les réunions communautaires, les lignes d'assistance téléphonique et les enquêtes, afin de faciliter la collecte des retours d'information de la communauté</li> <li>• Établir des mécanismes permettant d'analyser les idées et de collecter les retours d'information des communautés aux fins de la mise au point de programmes et d'interventions communautaire</li> <li>• Faire connaître les idées de la communauté auprès des différents mécanismes de coordination de façon à assurer la prise en compte des retours d'information et des contributions des communautés dans la conception des interventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mécanismes de veille sur les réseaux sociaux et de retour d'information des communautés sont en place</li> <li>• Les programmes et les interventions communautaires sont planifiés en fonction du contexte et des besoins locaux</li> </ul>
Adapter les approches de mobilisation communautaire au contexte local	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et soutenir les approches participatives communautaires pour favoriser la mobilisation des communautés et de la société civile</li> <li>• Évaluer régulièrement l'acceptabilité et la faisabilité des programmes et des interventions communautaires et les adapter aux contextes locaux s'il y a lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des interventions et des programmes communautaires ont été mis en place et sont opérationnels</li> </ul>
Renforcer les capacités des communautés et de la société civile et apporter un soutien pour maximiser la participation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et mettre au point des programmes de renforcement des capacités à l'intention des communautés et de la société civile et élaborer des matériels selon les besoins</li> <li>• Fournir des ressources humaines et financières pour mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités</li> <li>• Créer un réseau de volontaires communautaires pour soutenir les initiatives de mobilisation communautaire et transposer les bonnes pratiques à plus grande échelle</li> <li>• Participer aux initiatives régionales et mondiales visant à renforcer les capacités de la société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communautés et la société civile disposent de moyens d'agir et participent à la planification, à la conception et à la mise en œuvre des programmes et des interventions visant à atteindre les objectifs nationaux</li> </ul>
Promouvoir les interventions innovantes fondées sur des bases factuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et allouer des ressources pour soutenir la recherche afin de guider les programmes et les interventions de mobilisation des communautés et de la société civile reposant sur des bases factuelles</li> <li>• Diffuser, promouvoir et soutenir les interventions fondées sur des données probantes auprès des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de mobilisation communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des interventions et des programmes fondés sur des données probantes ont été élaborés et mis en œuvre</li> <li>• Des approches innovantes ont été mises au point pour faciliter la mise en œuvre des programmes et des interventions</li> </ul>

Orientation stratégique	Mesures proposées au niveau des pays	Résultats
Les liens entre les résultats améliorés en matière de santé publique et les programmes communautaires ont été établis et communiqués	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'intégration d'interventions fondées sur des bases factuelles dans les plans nationaux de santé et de développement et dans les plans de prévention des situations d'urgence et de préparation et de riposte à celles-ci</li> <li>• Mettre en place un mécanisme d'évaluation et de suivi des projets visant les communautés</li> <li>• Suivre l'avancement des programmes et des interventions communautaires et les inclure dans les rapports de situation nationaux</li> <li>• Promouvoir la consignation des résultats des programmes et des interventions communautaires en matière de santé publique</li> <li>• Organiser des forums et faciliter la diffusion des résultats des programmes communautaires liés aux maladies et aux facteurs de risque aux niveaux national, régional et mondial</li> <li>• Élaborer des orientations et des outils aux fins de l'adoption et de l'intégration de normes applicables aux programmes et aux interventions communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système de notification transparent et réactif a été mis en place</li> <li>• Des centres d'apprentissage (tels que les centres d'excellence) ont été créés et sont utilisés en tant que plateformes pour promouvoir l'échange d'informations entre les pays</li> </ul>